

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.181-36 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

→ **OBJET** : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD.

→ **DEMANDEUR** : SOCIÉTÉ COFIROUTE - Siège social : 12, rue Louis Blériot -CS 30035 95506 RUEIL-MALMAISON CÉDEX.

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : lieu-dit « la Coquelée » 28310 LE PUISET.

→ **LES COMMUNES** D'ALLAINES-MERVILLIERS, GUILLEVILLE, TRANCRAINVILLE ET JANVILLE SONT SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE D'AFFICHAGE (2 KILOMÈTRES).

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE**: 30 jours du mercredi 21 novembre 2018 à 9h30 au jeudi 20 décembre 2018 inclus à 18h00.

→ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE LE PUISET**, OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

IL POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr

LE DOSSIER COMPREND NOTAMMENT UNE ÉTUDE DE DANGERS ET D'INCIDENCE AINSI QUE LEUR RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE.

IL EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>).

DES INFORMATIONS SUR LE PROJET POURRONT ÊTRES OBTENUES AUPRÈS DE MONSIEUR JEAN-YVES BLANCHARD - SOCIÉTÉ COFIROUTE - TÉL : 01/55/94/70/00.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : *Monsieur JEAN MARIE AVOINE (ingénieur de prévention Sécurité EDF/GDF - Retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des intéressés, aux dates, heures et lieux suivants :*

LIEU	DATES	HORAIRES
MAIRIE DE LE PUISET	MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018	9H30 à 12H30
MAIRIE DE LE PUISET	SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018	9H00 A 12H00
MAIRIE DE LE PUISET	JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018	15H00 A 18H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DU PUISET - 252, RUE DE LA CHAPELLE 28310 LE PUISET.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE LE PUISET, D'ALLAINES-MERVILLIERS, GUILLEVILLE TRANCRAINVILLE ET JANVILLE, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR A L'ADRESSE SUIVANTE : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, MADAME LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLLICITÉE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ.